

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VI-06

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MOBILITES

Lors du vote du Budget Primitif 2011, nous avons acté le lancement d'une vaste étude sur la mobilité en Tarn-et-Garonne. Dans les mois qui viennent, elle va nous conduire à doter le département d'un véritable **Schéma Départemental des Mobilités**.

Ce schéma doit répondre aux **enjeux liés aux déplacements des publics** sur notre territoire. Il s'agit d'une problématique transversale qui touche dans sa diversité l'ensemble des actions du Conseil Général.

Pour mémoire, la problématique des déplacements et des transports a été exprimée de façon très forte par la population qui a classé ces questions au **deuxième rang des priorités** dans l'étude « Tarn-et-Garonne 2025 ».

A l'occasion de notre réunion d'Assemblée Départementale, en novembre 2011, je vous avais informés de l'avancement de cette étude et nous avons pris acte du cahier des charges définitif, validé par le Comité de pilotage.

Aujourd'hui, la procédure de marché est aboutie et le Comité de pilotage a procédé à l'audition des trois candidats qui ont répondu à notre appel d'offres.

A l'issue de la procédure, c'est le **cabinet toulousain ITER**, SCOP (Société Coopérative et Participative) spécialisé dans le conseil en mobilités, qui a été retenu pour un **montant global du marché s'élevant à 51 768,11€ TTC**

L'offre du cabinet ITER, économiquement la plus avantageuse, s'est notamment distinguée par un volet de **concertation** et un volet de **communication** très approfondis.

I – DEMARCHE DE CONCERTATION

ITER propose que la **concertation joue un rôle central** dans l'élaboration du Schéma Départemental des Mobilités. Il s'agit par ce biais de considérer l'usager comme un « expert » de sa propre mobilité et donc d'être à son écoute.

ITER déploiera une triple démarche de concertation dans la continuité de celle opérée pour « Tarn-et-Garonne 2025 » :

- d'une part, il s'agira pour ITER, dès les semaines à venir, d'**enquêter auprès des maires** de l'ensemble des communes afin de compiler les visions de référence qu'ont les élus en matière de mobilité sur leur territoire (besoins, enjeux, attentes, projets, historique, etc., pour chaque commune).

Cette enquête prendra la forme d'un questionnaire adressé aux 195 maires du département.

- d'autre part, il conviendra pour le cabinet, d'**interroger un ensemble d'opérateurs et de professionnels** qui par ses missions (routes, autoroutes, trains, etc...) et sa connaissance des publics (social, éducation, soins, personnes âgées, actifs, etc...) viendra compléter l'état des lieux. ITER a prévu de procéder par entretien téléphonique ou direct,

- enfin, avec l'aide de relais locaux, notamment les animateurs territoriaux, ITER organisera des « **ateliers territoriaux de mobilité** » **ouverts au public**, sur 5 à 6 « bassins de mobilité » pour apporter une dimension supplémentaire au diagnostic.

L'ensemble de cette démarche doit aboutir à une très bonne connaissance de ce sujet et nous sera utile pour définir ou redéfinir nos politiques, notamment en matière de transports.

Cette phase de concertation sera, bien entendu, complétée par les observations et les études techniques déjà réalisées par des EPCI (Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales). Elle se nourrira aussi de statistiques exploitées et analysées par le cabinet ITER. Au final, nous disposerons, par secteur géographique et par type de publics, de données précises sur les attentes, les besoins et les freins en matière de mobilité.

II – LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION

Dans sa proposition méthodologique, le cabinet ITER a prescrit la mise en place d'un dispositif de communication adapté à l'élaboration du Schéma des Mobilités.

L'enjeu est en effet double :

- . **informer le public sur la démarche** initiée par le Conseil Général, ainsi que recueillir l'avis et les retours d'expérience des usagers,
- . **enrichir l'approche technique** d'ITER par des retours qualitatifs issus des usagers du territoire.

Pour offrir un support à cette double expression, ascendante et descendante, le cabinet ITER a proposé de prendre à sa charge la création d'une « fenêtre interactive » dès le début du projet.

Accessible depuis le site internet du Conseil Général, elle permettra à ITER de **prendre en compte l'expression des usagers** par le biais d'un formulaire adapté.

Elle visera aussi à **diffuser des informations** sur l'avancement du projet, comme les dates des ateliers territoriaux ou de restitutions publiques le cas échéant, ainsi que des rapports synthétiques selon la volonté du Comité de pilotage.

En parallèle et afin de rendre possible ces échanges pour tous les types de publics, ITER a soumis l'idée de s'appuyer sur **le magazine du Conseil Général**.

Le cabinet d'études propose que « Tarn-et-Garonne Magazine » relaie la diffusion des informations liées à la démarche et à ses résultats et qu'il y soit également prévu un formulaire « courrier » pour permettre la libre expression des publics sur ce thème.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte que le cabinet Toulousain ITER spécialisé dans le conseil en mobilités a été retenu pour un montant global du marché s'élevant à 51 768,11 € TTC ;
- Approuve les principes de la triple démarche de concertation qui joue un rôle central dans l'élaboration de ce schéma :
 - . enquêter sous forme de questionnaire auprès des Maires de l'ensemble des communes du département (besoins, enjeux, attentes, projets, historique, etc., pour chaque commune),
 - . interroger un ensemble d'opérateurs (routes, autoroutes, trains, etc..) et de professionnels (social, éducation, soins, personnes âgées, actifs, etc..),
 - . organiser des « ateliers territoriaux de mobilité » ouverts au public sur 5 à 6 « bassins de mobilité » ;
- Approuve le périmètre du dispositif de communication dont l'enjeu est double :
 - . informer le public sur la démarche initiée par le Conseil Général, ainsi que recueillir l'avis et les retours d'expérience des usagers,
 - . enrichir l'approche technique d'ITER par des retours qualitatifs issus des usagers du territoire ;
- Précise que le cabinet ITER prendra à sa charge la création d'une « fenêtre interactive » accessible depuis le site internet du Conseil Général qui permettra de prendre en compte l'expression des usagers et souhaite également s'appuyer sur le magazine du Conseil Général afin de rendre possible ces échanges (informations, résultats, « courrier » ...) ;
- Ratifie 32 000 € en crédits de paiement sur l'article 6171 sous fonction 91.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,